

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 FEVRIER 2016

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 10
Pouvoirs : 2
Votants : 12

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 09/02/2016

Le 17 Février 2016, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Martial THEVENET, Richard SIMMINI.

Absents excusés : Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Jacky DUTRUC (Pouvoir Marc PECHOUX), Raymond MOUSSY, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT (Pouvoir Bernard GRISON), Frédéric VALLOS.

Assistaient : Alain JACQUET (Saint Didier de Formans), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Daniel VIGNARD (Savigneux), Patrick LOUAHALA (CCDSV), Géraldine RAYNAL (CCDSV).

Secrétaire de séance : Richard PACCAUD

OBJET : TRANSPORT – Demande de subvention au FSIL – Accessibilité des arrêts de bus

M. Jean Claude AUBERT, Vice-Président chargé de l'aménagement et des transports, rappelle que la CCDSV a déposé un schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée – auprès du Préfet de l'Ain le 23 septembre 2015. Ce schéma fait l'état des lieux du réseau Saônibus et définit les travaux d'aménagement des arrêts à réaliser pour répondre aux normes d'accessibilité.

Il présente les priorités et une estimation financière des travaux à réaliser sur les 6 années à venir avec une liste des demandes de dérogation pour les impossibilités techniques avérées.

72 arrêts prioritaires ont été identifiés et ont fait l'objet d'un diagnostic d'accessibilité réglementaire. Pour 17 d'entre eux, des impossibilités techniques avérées ne permettront de mise aux normes.

L'ensemble des travaux de mise en accessibilité des 72 arrêts se chiffre à 549 015 euros HT.

Compte tenu du contexte difficile rencontré par les collectivités, la CCDSV a sollicité une dérogation pour réaliser ces travaux sur 6 ans et donc établi sa programmation sur cette durée.

La programmation des travaux est détaillée par arrêt, par commune et par année en annexe.

Des aides du fonds de soutien à l'investissement public local peuvent être sollicitées pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** la réalisation travaux d'aménagement des arrêts pour la période de 6 ans à venir et le démarrage des travaux dès 2016 pour un montant global estimé à 549 015 € HT et pour 2016, à 91 960 € HT selon le plan de financement ci-dessous :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		46 960 €	51.06%
Sous-total 1		46 960 €	
Etat – FSIL		45 000 €	48.93%
Sous-Total 2		45 000 €	
*Total H.T.		91 960 €	100%

- ✓ **Sollicite** l'aide de l'Etat au titre fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) pour ces travaux de réhabilitation du bâtiment.
- ✓ **Mandate** le Président pour effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à cette demande d'aide.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **10 MARS 2016**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160217-2016B06-TR
Affichage le : **10 MARS 2016**

A Trévoux, le 17/02/2016

Le Président,
Bernard GRISON

